## BULLETIN OFFICIEL

### **DECISION**

## N° 96.00.611.001.0 DU 28 FEVRIER 1996 REVISION N° 1 DU CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE N° 93,00.611.017.0 DU 30 DECEMBRE 1993 ET DE SON ADDITIF N° 1 (1)

# Balance YAMATO modèle NETCELL

**DELIVRE PAR:** 

Sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge,

75005 Paris.

**EN APPLICATION:** 

du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive

90/384/C.E.E. du 20 juin 1990.

**DELIVRE A:** 

IBC RETAIL SYSTEMS S.A., 16, chemin aux Folies, CH 1293, Bellevue-

Genève (Suisse).

**CONCERNANT:** 

Un instrument de pesage à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, mono-étendue et mono-échelon, à indication du poids et du prix ou à indication du poids seul, autorisé pour la vente directe au public et la réalisation de préemballages.

**CARACTERISTIQUES:** 

Classe de précision III.

n = 3000

Max = 6 kg

Min = 40 g e = 2 g T = -Max

Max = 15 kg

Min = 100 g e = 5 g T = -9 kg.

**VALABLE JUSQU'AU:** 

30 décembre 2003.

Les principales caractéristiques et conditions spéciales ne sont pas modifiées et figurent dans l'annexe jointe au certificat d'approbation C.E. de type et dans l'additif n° 1.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 13.1150.

### **REMARQUE:**

La présente décision transfère au demandeur ci-dessus désigné le bénéfice du certificat d'approbation C.E. de type et de son additif n° 1.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIÉ,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, décembre 1993, page 1065.

149